Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Différence prévisionnel entre 2AG

Par Qsys

Bonjour,
Nous sommes une association sportive loi 1901.
L'assemblée générale de la ligue représentant notre sport a été reportée faute de quorum.
Une 2eme assemblée générale sans quorum a été réalisée un mois après.
Le prévisionnel présenté lors de cette nouvelle AG est différent de celui présenté lors de la convocation initiale.
Ma question est la suivante :
Doit-on présenter un prévisionnel rigoureusement identique pour ces 2 AG ?
Quelles sont les conséquences en cas de différences non annoncées lors de cette 2eme AG ?
Merci pour votre retour

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce sont les statuts qui définissent le fonctionnement de l'association.
Les adhérents convoqués à l'AG votent sur les éléments présentés lors de l'AG, pas celle d'avant ni celle d'après.

Par Qsys

Bonjour
Merci pour votre réponse